

Image not found or type unknown



## Servitude par bon père de famille

Par **BMarly**, le **02/10/2019** à **21:34**

Bonjour, je souhaite vendre ma maison. Le propriétaire des terrains au dessus revendique une servitude sur ma propriété par bon père de famille. L'accès à ses parcelles peut se faire par des chemins communaux. Le seul endroit possible à la mise en conformité de l'assainissement ne peut se faire uniquement dans cette cour. Peut on effacer le soit disant droit de passage? Comment puis je résoudre cette problématique?